



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 27 janvier 2014

2014 : Un budget régional contraint

Editop.1

Le Medef à l'offensive
.....p.2

Avenant n°15-Modalités de
prolongation de la conven-
tion TER (2007-2013)
J.L. Peltier.....p.3

Développement du port de
Brest
S. Creach.....p.4

Budget primitif 2014
J.E. Coatrieux.....p.5/6

Budget primitif : mission II
C. Ferreira.....p.6

Budget primitif : mission III
T. Leneveu.....p.7

Budget primitif : mission VII
M.F. Thomas.....p.8

Lieux pour Journée d'ac-
tions du 6 février
.....p.8

Liens vers avis du Ceser
.....p.8



EDITO de
Patrice BOUDET
Responsable du
Groupe C.G.T.

Parmi les dossiers de cette séance plénière, **le plus important est celui qui concerne la présentation du budget primitif (BP2014) de la région Bretagne.**

Quelques repères sur cet exercice.

- Les investissements sont maintenus avec une hausse de 8%. Ce sont surtout les grands travaux de la ligne nouvelle ferroviaire (BGV), aménagement numérique en très haut débit (BTHD) et le port de Brest.

- Les dépenses de fonctionnement (+1.25%), avec une progression des programmes consacrée à la formation professionnelle et à l'apprentissage, gardent un niveau quasi identique à l'exercice précédent.

- S'agissant des recettes pour élaborer ce budget, on peut noter que la « contribution au redressement des comptes » induit pour la 1ère année une baisse conséquente des dotations. A périmètre égal, les crédits globalisés de l'Etat sont en baisse de 13% !! Si on ajoute les 32M€ non transférés avec la décentralisation de 2004, on atteint les 42M€/an manquants aux recettes de la collectivité.

Si la C.G.T. peut apprécier que, malgré l'austérité budgétaire imposée par la loi de finances 2014, les investissements soient maintenus dans leur totalité, ces contraintes pèsent sur le fonctionnement et pèsent encore plus dès 2015. Une réforme de la fiscalité, sa mise à plat est plus que jamais urgente. Cette perspective qu'avait annoncé en fin d'année JM. Ayrault ne fait plus l'actualité. C'est le sens de la déclaration générale de la C.G.T. sur le budget primitif 2014.

Les mesures en faveur du développement économique et de l'emploi sur les comptes dépenses de fonctionnement, si elles sont précises en terme financier (aides) ne le sont pas en terme de retombées sur l'emploi (maintien, créations). La C.G.T. demande une lisibilité et un suivi (indicateurs) pour mesurer les impacts de l'action publique. (Voir également les autres déclarations)

Lors de cette séance, nous avons vu un patronat (Medef et CCI) poussant les feux d'un libéralisme exacerbé. Habitué à exprimer des plaintes sur les charges, les taxes..., il vient de monter en gamme. Après avoir gagné au niveau de l'Etat sur presque toutes ses exigences, il s'attaque à présent aux collectivités locales et à leur gestion sans doute trop laxiste et dispendieuse à ses yeux.

Un vrai programme politique ! **C'est pourquoi, la page 2 reprend quelques extraits croisés** donnant des indications sur le ton et le contenu qu'il entend imposer dans cette région. Leurs revendications du dernier trimestre portant sur trop de contraintes administratives, fiscales, environnementales et sociales, trouvent ainsi leur prolongement. Au-delà des mots, c'est bien la législation sociale trop rigide et complexe, c'est plus de flexibilité, c'est moins de cotisations sociales (financement de la protection sociale, chômage...) qui sont en jeu.

La mobilisation des salariés est la seule alternative : dans les entreprises et dans les rues comme le propose la C.G.T. le jeudi 6 février lors de la journée nationale d'action pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et les conditions de travail.

29 janvier 2014

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Extraits croisés des interventions du Medef

"... Les vœux du Président de la République ont permis la réaffirmation d'une politique de l'offre, en réduisant les prélèvements obligatoires qui pèsent sur les facteurs de production et notamment sur le travail. Il a corrélativement annoncé une baisse de la dépense publique de 4 %, soit 45 milliards d'euros.

Depuis de nombreuses années, nous appelons les pouvoirs publics à engager une telle politique de baisse de la dépense publique, de baisse du déficit public et de baisse des prélèvements obligatoires. Cette orientation, déjà mise en œuvre avec succès dans nombre de pays, comme

les pays scandinaves, l'Allemagne, le Canada, étant désormais acquise, nous demandons au Conseil régional d'accompagner cette impulsion gouvernementale".

**Bien, mais doit encore mieux faire !
Le succès cité Outre-Rhin : la réforme Schroëder avec ses lois « Hartz » qui ont favorisé le temps partiel et l'intérim, les mini-jobs (7 millions de salariés avec 400 ou 800€/mois) et la réduction de l'indemnisation du chômage ramené à un an. Un exemple à méditer...**

"... Les dépenses de fonctionnement : augmentation de 1,22 %, nous aurions préféré une baisse.

... Il faut maintenir au même niveau voire baisser les budgets des établissements publics et des collectivités. Ce doit être accompagné d'une réduction des dépenses de fonctionnement.

... Nous souhaitons également un soutien fort à la politique de recherche et d'innovation, autre aspect de la politique de l'offre et l'abandon de l'exercice de compétences non obligatoires.

... Nous demandons donc aux collectivités locales en général, et au Conseil régional en particulier, de bien veiller à accompagner la politique voulue et affirmée par le chef de l'Etat en concourant activement à la baisse de la dépense publique et en concourant tout aussi activement à la baisse de la pression fiscale sur les entreprises et les

ménages.

... Rappelons également que les collectivités locales représentent 20 % de la dépense publique et, il est logique qu'elles concourent à l'indispensable effort de baisse de la dépense publique voulu par le Président de la République".

Baisser les dépenses publiques en s'appuyant sur les annonces présidentielles. Inutile de raporter l'impact sur les services publics déjà largement mis à mal. De plus, l'abandon des compétences dites obligatoires impliquerait que des financements souvent croisés avec d'autres collectivités n'existeraient plus sur des dossiers tels que l'urbanisme, l'habitat, la jeunesse, les sports ou encore la culture...

"... La cause majeure de nos difficultés : nos entreprises sont confrontées à des impôts, taxes et cotisations sociales qui créent des distorsions de concurrence fatales aux emplois.

Nombreux (les syndicats et surtout la CGT ; ndlr) sont ceux qui veulent nier cette réalité car cette dernière induit en conséquence la nécessité de réduire la dépense publique gage, selon eux, d'une plus grande égalité sociale.

Mais lorsque ce niveau de dépense publique est tel que les prélèvements obligatoires atteignent un niveau tel qu'il détruit des emplois, ce niveau de dépense publique devient une cause de délitement social, de pauvreté et d'exclusion. A tel point que le Président de la République lui-même, confronté au principe de réalité, valide cette analyse et s'engage enfin dans la baisse de la dépense publique et des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises.

Nous avons augmenté notre niveau de dépense publique,

aujourd'hui de 57 % du PIB, laissé filer notre endettement public passé de 20 à 95 % du PIB en 24 ans, augmenté nos prélèvements obligatoires sur les entreprises quand les autres pays les baissaient, passé le temps de travail hebdomadaire de 39 H à 35 H payées 39, etc.

Les orientations prises et annoncées par le Président de la République constituent une amorce de réponse qui va dans le bon sens"

Le chômage, conséquence des prélèvements obligatoires et du niveau trop élevé des salaires bien sûr. La remise en cause des 35h se fait de plus en plus prégnante. Marre de ceux qui ne comprennent rien à l'économie, la concurrence et la compétitivité. De plus, ils veulent placer les intérêts des hommes avant ceux du capital...

Et certains pensent encore que la lutte des classes est dépassée ! Qu'on le veuille ou non, nous ne sommes pas du même côté de la barrière, et ceux qui appellent à l'union sacrée (en Bretagne par exemple) devraient revoir leur copie tout comme ceux qui croient aux vertus d'engagements moraux . On pourrait aussi rappeler certains accords signés à grands

renforts de communication qui ne font jamais l'objet de bilans exhaustifs et opposables en termes d'emplois par exemple.

Après avoir été cité à de nombreuses reprises, le Chef de l'Etat donne des ailes et amplifie l'appétit du Médef. Mais force est de constater que le rapport de force est en sa faveur avec Gattaz, premier ministre officieux...

Alors plus que jamais le débat d'idées, la confrontation est nécessaire avec les salariés et les populations : Fiscalité, niveau des salaires, coût du capital...

Ces thèmes sont au cœur des enjeux actuels et donc de notre activité et ainsi donner sens aux mobilisations du 6 février et celles à venir...

Avenant n°15 — Modalités de prolongation de la convention T.E.R (2007-2013) Intervention de Jean Luc Peltier



Portée par la CGT dès les premières expérimentations, la régionalisation des transports de voyageurs a démontré toute son efficacité. **Depuis 2002**, date de la première convention en Bretagne, **la fréquentation a quasiment doublé** et, comme le relève à juste titre l'avenant à la convention, peu de secteurs ont connu une telle croissance avec des recettes elles aussi en augmentation et une qualité de service exemplaire offerte par les cheminots.

Pour la CGT, **la réussite de la régionalisation est avant tout à mettre à l'actif d'une volonté politique forte conjuguée à la mise en place des moyens nécessaires par la SNCF**, entreprise publique intégrée qui joue un rôle pivot et doit continuer à prendre toute sa place de « partenaire-expert ».



Le succès que rencontre le transport régional de voyageurs démontre en cette période de crise que le service public possède des capacités d'adaptations et qu'il est en mesure de répondre à des besoins voire même à les provoquer. Pour la CGT, la réponse aux besoins de transport, le développement ferroviaire inéluctable sur notre région avec la mise en service de la future LGVBPL, ne peut pas relever que des seules collectivités territoriales et de la SNCF. En effet, l'Etat doit prendre en compte cette évolution de la demande. Pour mémoire, depuis 12 ans, la dotation relative à cette décentralisation, attribuée aux régions, n'a pas été revalorisée si ce n'est qu'elle est indexée sur l'inflation.

Ce désengagement de l'Etat depuis 2002 pour les TER, confirmé pour cette année 2014 lors de la présentation du budget transport de la nation, **va obliger les collectivités locales et la SNCF à s'autofinancer et à accentuer les politiques de réduction des coûts avec toutes les conséquences sur l'emploi** et in fine pour l'avenir du

service public ferroviaire. C'est d'ailleurs dans ce contexte que, sur la période 2007-2013, 800 emplois de cheminots ont été supprimés hors périmètre Fret. C'est aussi le désengagement de l'Etat qui provoque une inflation démesurée du prix des péages liés à l'usage de l'infrastructure et in fine du coût du transport de voyageurs et des marchandises. Cela est une véritable problématique pour notre région et la CGT s'inscrit dans la démarche du CESER consistant à porter vigilance sur ce point.

En ce début 2014, le succès du TER ne se dément pas et démontre que le déclin qui prévalait avant la régionalisation n'avait rien d'une fatalité. Les événements dramatiques survenus en 2013 et notamment l'accident de Brétigny sur Orge démontrent les limites des choix de gestion opérés ces dernières années. Ce triste événement a durablement marqué les esprits et singulièrement les cheminots. Le désengagement de l'Etat, l'inefficacité de la réforme de 1997 portant création de RFF, la conséquence des destructions d'emplois à la SNCF et le recours tous azimuts à la sous-traitance impactent les fondamentaux du système ferroviaire français. A l'heure où va être débattu à l'assemblée nationale le cadre législatif de la future réforme ferroviaire, il est urgent et nécessaire que soit réalisé un bilan objectif des politiques de réduction des coûts mises en œuvre ces dernières années tant pour RFF que pour la SNCF.

De plus, en tant qu'aménageur du territoire, l'Etat doit assumer pleinement ses responsabilités pour maintenir, entre autre, une cohérence des territoires au niveau interrégional, national, et avec le reste de l'Europe. Avec des inégalités de plus en plus prégnantes entre les régions riches et les régions pauvres, il doit aussi veiller à l'égalité de traitement et d'accès de tous au service public de transport.

En tout état de cause, **cet avenant démontre que dans une période, où les velléités se font fortes concernant l'ouverture à la concurrence des activités ferroviaires de voyageurs, où pour être moderne il convient de parler de service universel plutôt que de service public et, où le mot Statut semble tabou, le Conseil Régional renouvelle sa confiance à une entreprise publique de service public avec des personnels à statut.** Cette démarche est à saluer et constitue un signe fort et encourageant pour l'avenir de nos territoires. Cela dénote aussi le volontarisme régional pour s'engager dans l'atteinte des objectifs de réduction de GES fixés au travers du SRCAE.

La CGT votera favorablement l'avis du CESER.

Développement du port de Brest

Intervention de Stéphane CREACH



Les trois sujets soumis à l'assemblée ont comme tronc commun la question du développement du port de Brest.

La CGT est bien évidemment favorable au développement des activités industrielles pour asseoir un tissu économique diversifié, mais, sur ce sujet, comme sur trop souvent d'autres, les montages industriels et la réalité de l'impact réel sur l'emploi ne semblent pas être intégrés dans les bases politiques, économiques et sociales dès les études amont des projets.



Le développement du port de Brest s'inscrit, pour la CGT, dans une logique d'une combinaison industrielle diversifiée, ce qui doit exclure les pratiques de mise en concurrence ou d'oppositions des activités entre elles.

Or, dans ce domaine, les acteurs ont parfois des intérêts divergents.

Le statut même des acteurs peut aussi avoir un réel impact sur les choix finaux.

Défendre l'existant n'est pas un combat d'arrière garde comme nous l'entendons souvent.

La CGT est particulièrement soucieuse du maintien et du développement des activités de construction et de réparation navales en France et en Bretagne, qu'elles soient civiles ou militaires mais que le mélange des genres détruirait les deux.

L'activité des Énergies Marines Renouvelables ne peut donc que se comprendre comme une activité nouvelle et complémentaire.

La documentation qui étaye les 3 dossiers sur le sujet fait nettement apparaître cette activité comme celle possible de stockage, d'assemblage d'éléments de série produits et confectionnés, mais où et avec qui, est la question.

Parmi les acteurs, la question du rôle de DCNS est aussi très -trop- rapidement survolée.

Alors certes, nous pouvons entendre qu'il s'agit des bases pour un travail complémentaire, mais la pratique syndicale de la CGT est que soit mis sur la table, dès le lancement d'une activité, l'exigence des créations nettes d'emplois de qualité.

C'est ce que devrait prendre en compte en permanence les pouvoirs publics dans toute stratégie de développement et les acteurs économiques quand ils bénéficient de subventions publiques.

La démarche syndicale de la CGT d'intervenir sur les choix de gestion ne pourra dès lors se satisfaire d'attendre, sans agir, pour que, très rapidement, industriels et pouvoirs publics, à tous niveaux, répondent en avançant la réalité des schémas industriels et le niveau des emplois stables dans ce domaine EMR sur le port de Brest.

C'est avec cet état d'esprit que la CGT vote les 3 avis qui nous sont soumis.

Budget primitif 2014

Intervention de Jean Edmond Coatrieux



Le budget primitif de la Région nous est présenté dans un cadre budgétaire sombre. En effet comme le souligne l'avis du CESER : « la Région ne dispose plus de vraie marge de manœuvre fiscale. Le CESER constate la baisse des ressources hors emprunt : la plupart des lignes de recettes s'affichent en recul sur 2013. L'effet de ciseau est accentué spécialement par les crédits de l'État diminués de 58 M€, soit - 13 % par rapport à 2013. Principale composante de ces crédits, la Dotation globale de fonctionnement affiche un recul de 3,5 %, les contreparties accordées à la Région au titre de la fiscalité sans pouvoir de taux ne compensant que partiellement cette situation. »

La Cgt déplore la volonté du gouvernement de se placer dans un objectif de réduction des dépenses publiques, contraignant les collectivités locales. En effet, la hausse du chômage, l'absence de croissance, la paupérisation d'un nombre croissant de nos concitoyens, la baisse des carnets de commande des entreprises, la situation catastrophique d'un large pan des secteurs non marchand nécessitent une autre ambition. La concordance des politiques d'austérité européenne n'aura pour seule conséquence que de nous entraîner tous dans une dépression généralisée.

Les deux économistes en chef du FMI ont récemment reconnu que le modèle mathématique sur lequel reposaient ses politiques d'austérité imposées aux pays en difficulté était faux et pas d'un peu. Le coefficient multiplicateur utilisé pour justifier les plans d'austérité était largement sous évalué, se basant sur des hypothèses d'économie en croissance. Or ce modèle ne s'applique plus lorsqu'il y a crise. Au lieu d'une réduction de 0,5 point, une réduction des dépenses publiques d'1 point de PIB entraînerait entre 0,9 et 1,7 point de contraction du PIB. **En clair, l'impact**

de l'austérité serait, selon les cas, de deux à trois fois plus important que prévu. Lorsque l'on sait que l'objectif est de 60 milliards d'économie cette année, la multiplication fait froid dans le dos. La seule solution actuellement pour sortir de la spirale de l'endettement n'est pas de se serrer la ceinture jusqu'à en mourir mais bien de relancer la machine.

Dans ce contexte la CGT entend favorablement les priorités d'investissements que s'est fixée la région dans le cadre de ce budget primitif.

Depuis plusieurs années, la CGT n'a



cessé de demander plus d'efficacité dans la dépense publique et une révision de la fiscalité locale. Nous ne pouvons plus pour les années à venir, nous contenter comme le fait l'avis du CESER « d'approuver la volonté exprimée de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau ne dépassant pas celui de l'inflation, et insister sur la nécessaire adaptation des priorités et interventions dans les domaines où l'Exécutif peut encore exercer des arbitrages ». D'une part, c'est déjà ce que fait la Région et d'autre part de quoi parlons-nous en fait ? Qu'elles sont les politiques que nous visons ?

Cela mérite confrontation et débat car dans un budget public, peut-on se pencher sous l'angle des chiffres que comportent les deux rubriques, recettes et dépenses, sans se poser la question sur la

nature des choix de société qui déterminent leur évolution ? Il y a bien un problème de recettes qui découle d'une insuffisante création de richesses dans notre pays.

L'impôt est loin d'être neutre économiquement. Il peut largement influencer sur ce que l'on produit, sur la manière de produire, sur l'accès des personnes à un vrai travail. **Revaloriser l'impôt, lui donner du sens et renforcer le système productif sont aussi des choix.**

Du côté des dépenses, la prise en charge par la puissance publique des exonérations de cotisations sociales, instaurées au nom de l'emploi et de la lutte contre le chômage des personnes non qualifiées, coûte 30 milliards d'euros par an au budget de l'Etat, sans audit, sans résultat probant en terme de créations d'emplois, ni en terme de réduction du chômage, des personnes non qualifiées.

En revanche elle produit plusieurs effets néfastes : trappe à bas salaires, décrochage, moindre formation professionnelle et exonérations qui vont essentiellement aux groupes de la grande distribution et du nettoyage qui n'en ont pas besoin.

L'Inspection Générale des Finances a montré que beaucoup de ces dispositifs n'atteignent pas leur but. Gabriel COLLETIS, un Universitaire Expert en politique industrielle, estime que 80 % des aides sont inutiles et constituent plutôt des effets d'aubaine.

Il ne s'agit pas de condamner toute aide aux entreprises, mais de les recalibrer en les dirigeant vers des formations élevant le niveau de qualification et de rémunération, vers la recherche, vers l'innovation, l'objectif étant de favoriser une meilleure adéquation entre la qualification de l'emploi et celle de la personne qui exerce cet emploi.

.../...

Alors que le budget régional de Bretagne dépend à 57 % des dotations de l'Etat, que celui-ci impute les dotations de 1,5 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités territoriales, gouvernement et collectivités territoriales doivent, de toute urgence

s'atteler à rendre plus efficaces les aides publiques apportées aux différents secteurs économique. Au final, il y a là, 200 milliards d'euros et il serait temps de se pencher sur leur réelle efficacité.

Cela ne peut se faire sans doter la

collectivité de moyen d'évaluation de l'action qu'elle développe.

Il s'agit là de quelques réflexions que la CGT verse au débat du CESER dans le prolongement de l'avis qu'elle votera.

Budget primitif : Mission II Pour une économie dynamique au service de filiales fortes et créatrices d'emplois de qualité Intervention de Corine FERREIRA



L'intitulé de cette mission «**Pour une économie dynamique au service de filiales fortes et créatrices d'emplois de qualité** » indique une réelle volonté de la Région de s'investir dans l'économie bretonne, ce que la CGT ne peut que partager et apprécier.

Cependant, si on y voit clairement ces orientations se traduire par des investissements, des aides financières ou encore des missions d'appui dans certains cas, il nous est plus difficile d'en mesurer l'impact sur la création d'emploi notamment

La CGT appuie l'avis du CESER quand il note à plusieurs reprises ce manquement. Dans une période de raréfaction des deniers publics, que nous dénonçons par ailleurs, il serait intéressant de mieux mesurer les effets attendus et réalisés d'une politique publique tournée vers l'emploi en termes de création et de qualité.

Faut-il rappeler que la mission II représente 8 % du budget régional (10 % en 2013) et que ne pas connaître au moins globalement les résultats sur des objectifs bien définis pose question.

Si on y ajoute la mission III avec 10 % du BP, on atteint près du cinquième des dépenses régionales. Le moins qu'on puisse dire est que ce ne

sont pas des dépenses à la marge !

Bien conscients que cette mesure des résultats n'est pas facile à réaliser, elle est néanmoins indispensable si on veut la mettre au service d'une économie dynamique dans laquelle les hommes ont une place prépondérante.

A l'heure où l'actualité politique, économique et sociale appelle une mobi-

l'impôt, sa légitimité, son montant est contesté par bon nombre et notamment par ceux qui en sont les premiers bénéficiaires, il y a lieu d'être à l'offensive.

C'est pourquoi la CGT pense, comme de nombreux avis du CESER, que des indicateurs de réalisation liés aux objectifs quantifiés seraient de nature à donner de la lisibilité à l'action publi-



lisation sans précédent, où nombre de pactes de confiance, de responsabilité, de compétitivité, de croissance ou encore d'avenir pour la Bretagne, mobilisent et mobiliseront des milliards d'euros publics, toutes ces dispositions, que l'on partage ou pas, ne peuvent se faire sans en mesurer, en amont et en aval, les impacts sur l'emploi

Dans cette période où la question de

que. Ensuite, chacun serait à même d'en apprécier la portée sans sombrer comme trop souvent dans des analyses simplistes favorisant le populisme....

Pour la CGT, mesurer les retombées en termes d'emplois reste une nécessité et une obligation à toute politique publique s'inscrivant dans cet objectif.

Budget primitif : Mission III Pour une formation de qualité Intervention de Thierry LENEVEU



Comme le Conseil Régional, nous faisons le constat de la détérioration de l'emploi sur la Bretagne, avec une proportion de chômage qui a continué d'augmenter en 2013.

Dans ces conditions, le Conseil Régional de Bretagne ne doit pas se contenter d'intentions, mais investir les moyens nécessaires pour inverser la tendance actuelle. **La formation est un des moyens fondamentaux du retour à l'emploi tout comme un acteur incontournable d'une politique de formation continue des salariés notamment dans le cadre des GPEC en général.** C'est pourquoi nous pensons que le budget de la mission 3, quasi identique à celui de 2013, risque de ne pas être à la hauteur des besoins de 2014, et amène à des changements de répartition dans les différents programmes de la mission et des orientations d'attribution des budgets qui risquent de mettre en danger certains programmes de formation et publics.

Ainsi, sur le programme 313, la CGT s'interroge sur le remplacement d'une rémunération par une bourse pour les jeunes bénéficiaires de moins de 26 ans de prestations POP (Plateforme d'Orientation Professionnelle) et PPI (Prestation Préparatoire à l'Insertion). Les missions locales, qui accompagnent les jeunes les plus éloignés de l'emploi ont recours à ces dispositifs et les rémunérations actuelles permettent de travailler autant le projet professionnel du jeune que son autonomie (accès au permis, au logement etc..) En quoi cette bourse sera t-elle plus souple, plus adaptée que les rémunérations actuelles ? Nous n'avons, dans le programme aucune idée des montants et des modalités

d'attributions lesquels seront décidés en commission permanente.

Alors que le Conseil Régional rappelle que la formation de la jeunesse est une priorité de ses orientations, nous rappelons que l'accompagnement, entre autre financier de cette politique, notamment en direction des populations les plus fragilisées mérite des moyens à la mesure des ambitions affichées. Dans ce contexte il est bon de souligner le rôle essentiel que jouent les Missions Locales et d'attirer l'attention de la Région sur la nécessité d'une dotation financière à



la hauteur des missions qui leur sont imparties.

Par ailleurs, la baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration nous semble inquiétant, car la prévision à la hausse du nombre de demandeurs d'emplois et donc de stagiaires prévus en 2014 ne confirme pas cette tendance.

Concernant le budget, 314 en forte diminution depuis 2 ans, nous nous interrogeons sur le réel investissement du conseil régional en matière d'ingénierie pédagogique, pourtant

essentiel pour l'avenir car il représente l'engagement à terme. Il ne faudrait pas que la logique comptable prenne le pas sur le nécessaire investissement dans la formation et la recherche.

La Bretagne a mis en place le SPRO en septembre 2013, s'inscrivant ainsi dans l'expérimentation nationale. Pour la CGT, la priorité doit être donnée à la professionnalisation des acteurs de l'orientation, à la création d'un guichet unique de la formation professionnelle permettant d'avoir la bonne information et la bonne orientation et à une répartition géographique plus homogène des lieux d'accueil pour rendre l'offre de formation plus accessible.

En ce qui concerne les programmes 311 et 312, **nous continuons à penser, que la réponse aux besoins de formation des demandeurs d'emploi, passe par un véritable service public de la formation financé, non pas sur un engagement client fournisseur avec les appels d'offres, mais sur une véritable délégation, auprès des opérateurs historiques et reconnus du service public de la formation continue tels les Greta, le Cnam, les universités, les CFPPA, les CREPS et l'AFPA.**

En ce sens, **nous réitérons notre demande émise en 2013, d'un audit sur les effets des appels d'offre** lesquels, nous le rappelons une fois encore, sont incompatibles avec l'exigence de continuité du service rendu car ils rendent impossible toute pérennité, toute durabilité, et toute continuité d'un véritable service d'intérêt général.

Budget primitif : Mission VII—Pour une politique culturelle et sportive au service de tous

Intervention de Marie France THOMAS



Le pacte d'avenir reconnaît la vitalité des pratiques culturelles dans notre région. Celle-ci est à mettre au crédit du Conseil Régional de Bretagne qui, depuis des années, a fait le pari de développer ce secteur en actionnant les partenariats avec les professionnels, les territoires et les services de l'Etat dans le but de diversifier l'offre de culture au plus près des habitants.

Alors que l'on peut mesurer les effets bénéfiques de cette politique non seulement pour ce qui est du dynamisme breton en matière de création artistique mais aussi en termes d'image pour la Bretagne, la CGT se demande, tout comme le CESER, quels moyens financiers et humains subsisteront pour accompagner et développer sa mise en œuvre.

En effet, la loi de décentralisation (dite MAPAM) entérine le désengagement de l'Etat, le transfert de ses compétences aux collectivités territo-

riales et la fragilisation voir la disparition des DRAC.

Cette loi vient en contradiction avec l'engagement du candidat Hollande en janvier 2012 qui déclarait, entre autre : « La crise ne rend pas la culture moins nécessaire, elle la rend plus indispensable, .. Ce n'est pas un luxe dont, en période de disette, il faudrait se débarrasser. La culture, c'est l'avenir, c'est le redressement, c'est l'instrument de l'émancipation et le moyen de faire une société pour tous ».



Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler que les retombées éco-

nomiques du secteur culturel génèrent près de 6 % du PIB et même si la culture et son apport à la société ne sont pas réductibles à cette seule donnée comptable, il est néanmoins vrai que le secteur produit aussi des richesses matérielles et représente près de 700 000 emplois ce qui, dans la période, est loin d'être un chiffre négligeable.

Aujourd'hui, les artistes et techniciens intermittents du spectacle revendiquent une meilleure prise en compte par l'UNEDIC de leur statut - injustement pointé du doigt par l'Assemblée Nationale - et nécessaire à l'exercice de professions de plus en plus précaires. Alors que tous les budgets de la culture sont à la baisse, la CGT s'interroge sur la volonté réelle du gouvernement de contribuer au développement de la diversité culturelle dans les territoires et la capacité des collectivités territoriales à tenir leurs engagements.

Les lieux de rendez-vous En Bretagne

Journée nationale d'ACTION le 6 février 2014
POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES, LA PROTECTION SOCIALE,
LE PROGRES SOCIAL ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL
(retrouver les lieux précis sur www.cgt-bretagne.fr)

St Brieuc	10h30	Brest	11h00	Rennes	12h00	Vannes	10h30
Lannion	11h30	Quimper	11h00	Fougères	17h30	Le Palais	10h30
Guingamp	17h30	Morlaix	11h00			Lorient	11h00
		Quimperlé	11h00			Pontivy	11h00



Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis
À partir du site du Comité Régional C.G.T. www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER